

Compte rendu Atelier Défense des droits et des libertés individuelles - 12 juillet 2018

Animateur : Jean-Claude Boual

Rappel du contexte global des privations des libertés depuis plusieurs années, notamment avec les lanceurs d'alerte de plus en plus menacé. Difficulté de dénoncer les malversations des multinationales.

Aujourd'hui beaucoup il y a des organisations qui travaillent sur la défense des libertés, le CAC veut proposer une dimension large.

On pense trop « liberté individuelle » mais c'est plus les « libertés collective »s qui sont remises en cause.

Idée d'agir au niveau législatif pour proposer des lois qui élargissent des libertés.

On observe aujourd'hui une criminalisation de plus en plus systématique et de plus en plus forte.

Jusqu'où pourra-t-on aller dans les actions ? La loi sur le secret des affaires nous menace...

Il faut imaginer des actions innovantes ?

Exemples de « campement solidaire » sur Amiens, dépôt de plainte de la mairie pour un plantage de sardine... Mais si on faiblit, c'est foutu, ce n'est pas parce qu'il y a une loi qui réprime qu'il ne faut plus rien faire. Ceux sont nos peurs qui font qu'on ne fait rien, c'est l'audace qui fait passer outre.

Peut-être aussi s'appuyer sur des principes constitutionnels (bien commun, intérêt général, liberté d'expression) exemple d'ATTAC qui va chez Appel (pour la fraude fiscale) qui se fait poursuivre pour l'action et qui finalement obtient la relaxe 😊.

Le CRID, collectif d'asso de solidarité internationale, qui prône une vision altermondialiste. De plus en plus de criminalisation des ONG (plein d'exemple d'attaques de multinationale sur des organisations de la société civile).

Face à ça la création d'un collectif « on ne se taira pas » :

- Sensibiliser à la question
- Accompagner et soutenir juridiquement
- Agir sur la question législative (passer du pénal au civil, que les personnes ne soient pas ciblées individuellement mais plutôt leur organisation)

L'ultralibéralisme, l'austérité, l'ultra-autoritaire sont les valeurs dominantes et qui se développent dangereusement.

Aujourd'hui plutôt une démocratie des entreprises à la place d'une démocratie des individus. Il faut une ligue des droits de l'homme et pas des droits des entreprises. *Exemple des entreprises qui négocient directement avec les communautés locales en côte d'ivoire*

Discussion sur l'ONU...

Il faut réussir à faire les démonstrations juridiques par rapport aux différents jugements pour savoir sur quoi s'appuyer, mais réussir à avoir les jugements n'est pas simple pour articuler doctrine juridique et doctrine d'action.

L'intérêt général est-il un levier ? Il y a des fois des situations qu'on n'utilise pas et dont on pourrait se saisir.

Il faut être plus stratégique dans nos combats.

On n'est plus en démocratie, comment on se prépare mieux pour mener nos combats ? Il faut connaître nos marges de manœuvre pour s'y insérer ?

Comment travailler en complémentarité avec les autres associations ?

On a besoin de créer un nouvel imaginaire de société basé sur les initiatives existantes.

L'intérêt général n'existe pas ! ... s'il existe ! Non...

Comment utiliser le numérique pour nos combats (passer l'info, être réactif)

Les 2-3 conclusions essentielles du débat

Travailler d'un point de vue transversal sur le côté juridique pour partager les possibilités de marges de manœuvre

Favoriser l'émergence d'action de désobéissance civile

Convergences et divergences, les points qui restent

Désaccord sur la notion d'intérêt général

Quelles propositions pour quels changements nécessaires ?

Quelles propositions pour l'action commune ?

Mettre en commun les ressources juridiques, sans remettre une couche sur qu'il existe déjà.

Observations et compléments ?

Si l'animateur veut faire de l'analyse juridique, il fait ce qu'il veut de son temps.